

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DES LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de
Monsieur NGANZIMA Antoine, Professeur
de CEG le 3^e Echelon, des cadres de la
catégorie A, hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 5 Juillet 1975
(/u la loi 25/75 du 19.11.75 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 5 Juillet 1975
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo
(/u l'arrêté n° 2087/E du 21.6.50 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/130/ME du 5.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/195/E du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres
(/u le décret 62/197/E du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires
(/u le décret 62/198/E du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret 64/165/E du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement
(/u le décret 67/50/E du 24.12.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relative aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements, notamment en son article 1er, § 2
(/u le décret 67/304/ME.DGT du 30.12.67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/E du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret 80/63 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat
(/u le décret 81/644 du 26.12.81 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres
(/u le rectificatif 81/616 du 26.1.81 au décret 80/644
du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
(/u le décret 81/617 du 26.1.81 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement
(/u l'arrêté n° 10447/MEN.DGAS.DPA.81.11 du 9.11.82
portant promotion à 2 ans et à 30 mois des professeurs de CEG des
cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux
(Enseignement) de la République Populaire du Congo, du titre de
l'année 1981 ;
(/u la lettre n° 1490/MEN.DGAS.81.12 du 1.12.82 du Direc-
teur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant
le dossier de l'intéressé ;

.../...

(/u la demande de l'intéressé en date du 25.11.1982.

(/u la liste des candidats déclarés définitivement admis aux épreuves du concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation (INSEED);

D É C R E T :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/105 du 22.5.64 et 67/304 du 30.9.67 susvisés, Monsieur NGANZIEMO Antoine, professeur de CBS de 3° échelon indice 66 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (C.A.P.E.L) obtenu le Juin 1982 délivré par l'Université Marien NGOUABI, à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé professeur certifié de Lycée de 2° échelon, indice 92B. Acc = Néant.

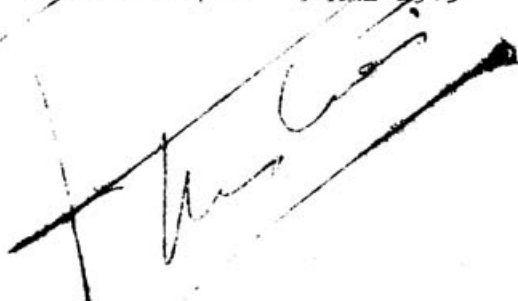
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au J.O.R.I.G et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

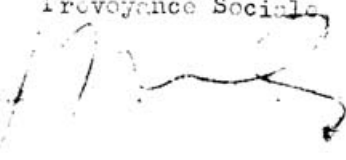
Brazzaville, le 6 Mai 1983

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,


Antoine NDINGA
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances,


Bernard GOMBO MATSIOMA.


Itihi Gasseteumba LEKOUNDZOU.

APPLICATIONS.

JOM-C.....1
DGTFL/DFI.....3
DE.....3
DCF.....1
MEN.....3
DTRA.....3
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCM/DC.....1./-